



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/10/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 octobre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p>Excusés : <i>Thierry Rolland, Florence Collino.</i></p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier</p> <p>Secrétaire : Nicolas Métivier</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 15	
Nombre de Conseillers représentés :	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 21h30	

CHOIX DU CONSEIL SUR LA DÉMOLITION OU LA CONSERVATION DE L'ANCIENNE STEP

CONVOCATION
LE 10 10 2023

M. le Maire explique que suite à la prochaine mise en service de la nouvelle STation d'EPuration (STEP) aux Longevilles Mont d'Or, la CCLMHD va abandonner le bâtiment de l'ancienne STEP de Métabief.

AFFICHAGE LE

23 OCT. 2023

Dans ce contexte, un bornage va être établi pour séparer officiellement le hangar, qui sera conservé par la CCLMHD et la STEP qui sera « rendue » à la commune.

La CCLMHD laisse le choix à la commune de rendre :

- le terrain nu suite à la démolition prise en charge par la CCLMHD
- le bâtiment vide.

Si les élus souhaitent conserver le bâtiment :

- L'entreprise de la CCLMHD s'engage à : déséquiper, laver et désinfecter le bâtiment. Les presses et autres éléments démontables s'en iront,
- Les armoires électriques devront être intégralement démontées (donc il faudra prévoir une prestation pour remise en service).
- Les différents équipements de sécurité (gardes corps, palans, passerelle et autres) seront gardés.

L'emprise au sol totale du bâtiment fait environ 500 m² (mais avec plusieurs demi-étages).

Actuellement les services techniques ont estimé qu'il leur manquait environ 100 m² de stockage aux ateliers pour y stocker (particulièrement l'hiver) : batteuse, balayeuse, épareuse, 2 saleuses et étraves, brosse à désherber, rotovator, différentes charges de bois, jardinières, mobilier urbain et 2 remorques (d'arrosage et de tonte).

Le bâtiment de la STEP pourrait abriter ces équipement sous réserve de procéder à quelques modification du bâtiment (notamment les deux rideaux principaux à remplacer par une grande porte sectionnelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de conserver le bâtiment pour y stocker le matériel nécessaire aux services techniques,**
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

